

# MARPA Sainte Rose



*le choix du bien-être*



**BIENVENUE  
À LA MARPA  
SAINTE ROSE**

1, impasse des Daciers - 45320 ERVAUVILLE  
Tél. 02 38 87 75 50 - Mail : [direction@marpa.ste.rose.fr](mailto:direction@marpa.ste.rose.fr)



Bienvenue à la **MARPA Sainte Rose**,  
A la lecture de ce LIVRET D'ACCUEIL, vous pourrez découvrir la **MARPA Sainte Rose**, son historique, les principales informations sur son fonctionnement.

La Présidente,  
Denise KONNERADT

## **PRESENTATION :**

Située entre Montargis, Sens, Nemours, sortie autoroute Courtenay, la **MARPA Sainte Rose** est implantée à Ervauxville, dans le quartier des Daciers à 250 m du centre bourg, sa boulangerie épicerie et son café tabac.

La MARPA Sainte Rose est à 9 km de Courtenay et ses nombreux commerces, services médicaux et sociaux.

La **MARPA Sainte Rose** est une résidence autonomie pouvant accueillir 24 résidents autonomes ou en légère perte d'autonomie.

La **MARPA Sainte Rose**, confortée par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, est une véritable offre d'hébergement intermédiaire entre le domicile et l'Établissement d'hébergement médicalisé. Elle apporte une réponse adaptée au besoin d'habitat et de services aux seniors rompant ainsi leur isolement et offrant un logement adapté à l'avancée en âge.

Le principal objectif de la **MARPA Sainte Rose** est d'offrir des prestations contribuant au maintien de l'autonomie de la personne accueillie dans la structure : poursuivre sa vie comme chez soi, dans un environnement sécurisé : établissement de plain-pied, dispositifs de prévention des chutes, chemin de promenade autour de l'établissement, téléalarme fonctionnant 24h/24 et 7 jours sur 7.

La préservation et la stimulation de l'autonomie sont au cœur des projets de vie pour chacun des résidents qui sera encouragé à participer aux activités de la vie quotidienne selon leurs souhaits et leurs capacités.

La **MARPA Sainte Rose** facilite le retour à une vie sociale par les activités proposées, la restauration prise en collectivité, les échanges entre les résidents de la structure, les rencontres avec les résidents d'autres structures ou associations du secteur.



## ADMISSION

L'admission se fait sur dossier et après étude de celui-ci en commission d'admission et de réorientation. A l'entrée du résident, plusieurs documents lui sont remis dont certains pour signature :

- Lettre de **la MARPA Sainte Rose** confirmant son admission dans l'établissement,
- Contrat de séjour,
- Règlement de fonctionnement,
- Tarif des prestations,
- Livret d'accueil,
- Droit à l'image,
- Aide à la prise de médicaments,
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Information sur le Conseil de la Vie Sociale,
- Attestation du résident confirmant la délivrance de ces documents.

Un état des lieux sera fait avant l'entrée dans le logement. Le résident devra remettre un chèque de caution équivalent à un mois de loyer, la copie de l'attestation responsabilité civile et des risques locatifs, une attestation de capitaux et un acte de cautionnement solidaire. Une personne de confiance devra être nommée.

Un projet d'accompagnement personnalisé sera élaboré avec la participation du résident.

## VIE A LA MARPA SAINTE ROSE

La MARPA Sainte Rose est composée de 22 logements :

- 18 T1Bis de 32 m<sup>2</sup> accueils permanents
- 2 T2 accueils couples
- **2 T1Bis accueils temporaires** meublés et équipés. Idéal pour permettre un séjour de convalescence, essai avant projet de permanent, vacances des enfants, période hivernale...

Les logements comprennent :

- Une kitchenette (plaques de cuisson, évier, placard, réfrigérateur)
- Une salle d'eau (douche à l'italienne, lavabo, WC surélevés, barres d'appui)
- Un placard de rangement (étagères et penderie)
- Téléphone fixe, prise télévision, wifi,
- Une terrasse privative.

### *Le résident est locataire de son logement*

Il l'aménage et le décore à son goût. Une entrée extérieure privative pour chaque logement permet de recevoir et sortir en toute indépendance. Le résident peut accueillir à son domicile un animal de compagnie sous certaines conditions.

**La MARPA Sainte Rose** confectionne et sert les repas 7 jours/7 y compris les dimanches et jours fériés. C'est un service facultatif, cependant, afin de préserver un équilibre alimentaire et de favoriser les échanges, **la MARPA Sainte Rose** encourage vivement les résidents à participer aux repas pris en commun.

Les amis et la famille peuvent venir partager les déjeuners avec leur proche en prévenant au moins deux jours à l'avance.

S'ils le souhaitent, les résidents peuvent nous confier l'entretien de leur linge.

Le résident s'acquittera mensuellement de son loyer, ses charges auxquelles s'ajouteront les prestations servies indiquées dans les tarifs.

### *Chacun est responsable de son logement*

Il peut choisir les intervenants qu'il souhaite pour l'entretien du logement, l'aide à la toilette, l'accompagnement pour des courses ou promenades...

**La MARPA Sainte Rose** a établi une convention de partenariat avec l'association d'aide à domicile de Courtenay l'ADAPA.



### Soins et santé

Le résident choisira ses services médicaux et para médicaux (médecin généraliste, cabinet infirmier, pédicure, kinésithérapeute...) si il le souhaite, une liste lui sera donnée par le Responsable de **la MARPA Sainte Rose**.

En fonction de l'autonomie du résident et sur demande, le personnel de **la MARPA Sainte Rose** pourra être amené à distribuer les médicaments. Dans ce cas, les piluliers seront préparés par la famille ou un cabinet infirmier.

L'équipe professionnelle est composé de :

- Un responsable
- Un adjoint au responsable
- 4 agents polyvalents d'accompagnement

### ACTIVITES

Chaque après-midi les résidents qui le souhaitent organisent entre eux des jeux de belote, scrabble, triomino, crominos...

Des activités gratuites et ouvertes sur l'extérieur sont proposées :

- Gymnastique douce prévention des chutes
- Ateliers mémoire
- Bibliothèque municipale dans les locaux de **la MARPA Sainte Rose**
- Ateliers des dimanches après-midi
- Ateliers « bien-être »
- Atelier chocolat
- Repas à thème

D'autres manifestations ont lieu tout au long de l'année : fête de la musique, fête de fin d'année...



### LES DROITS DU RÉSIDENT, SON EXPRESSION ET LA PLACE DES FAMILLES

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance réunissant les représentants des résidents, des familles, salariées, élus de **la MARPA Sainte Rose** trois fois par an.

Leurs rôles est de donner leurs avis, faire des propositions sur l'animation, les tarifs, l'affectation des locaux collectifs, le fonctionnement et l'organisation de la vie quotidienne à **la MARPA Sainte Rose**.

#### La gestion des plaintes et des réclamations

- Toute réclamation écrite fait l'objet d'un enregistrement sur un cahier prévu à cet effet et d'une réponse adaptée

#### La médiation

- Si la réponse à votre réclamation ne vous convient pas, vous pouvez contacter un médiateur de la consommation

#### La personne de confiance :

- Vous avez la possibilité de recourir à une personne de confiance dans vos démarches liées à votre santé et si un jour vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité et sera votre porte-parole

### VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE :

Les tarifs, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la personne de confiance.